

L'AN mil huit cent quatre-vingt-un, le *seizième* jour du mois de *Février* à *deux heures du matin*

Devant nous *Olivier Aris Laurent maire et*
 Officier de l'État civil de la commune de *Bréhat*
 canton de *Saint-Jacques* département des Côtes-du-Nord,

sont comparus en notre Maison-Commune, dont les portes ont été ouvertes au public,

1° *Monsieur Guillaume Fieger*
 âgé de *trente trois* ans, né à *Ploubazlanec*
 département de *la Côte-du-Nord* le *vingt deux*
 du mois de *Novembre* l'an *mil huit cent quarante sept*
 profession de *marin*
 demeurant à *Bréhat* département de *la Côte-du-Nord*

(1) Indiquer s'il est célibataire ou veuf.
 (2) Majeur ou mineur.
 (3) Indiquer les noms, prénoms, professions et domiciles des père et mère. Faire mention de leur présence, de leur consentement ou de leur décès.

(1) *célibataire*) fils (2) *majeur*
 de (3) *Jean Fieger, âgé de soixante deux ans, professeur de Sculpture, et de Claudine Castel, âgée de soixante quinze ans, profession de ménagère, domiciliés à Bréhat, présents et consentant au mariage*

2° *Mademoiselle Emilie Marie Bochet*
 âgée de *vingt huit* ans, née à *Bréhat*
 département de *la Côte du Nord* le *six*
 du mois de *Décembre* l'an *mil huit cent cinquante deux*
 profession de *ménagère*
 demeurant à *Bréhat* département de *la Côte du Nord*

(4) Indiquer si la future est veuve ou célibataire.
 (5) Majeure ou mineure.

(4) *célibataire*) fille (5) *majeure* de
 de (3) *Jean Francois Marie Bochet de son vivant marin, décédé à Bréhat, et de madame Emilie L. Loret, âgée de cinquante sept ans, profession de ménagère, domiciliés à Bréhat, présents et consentants au mariage*

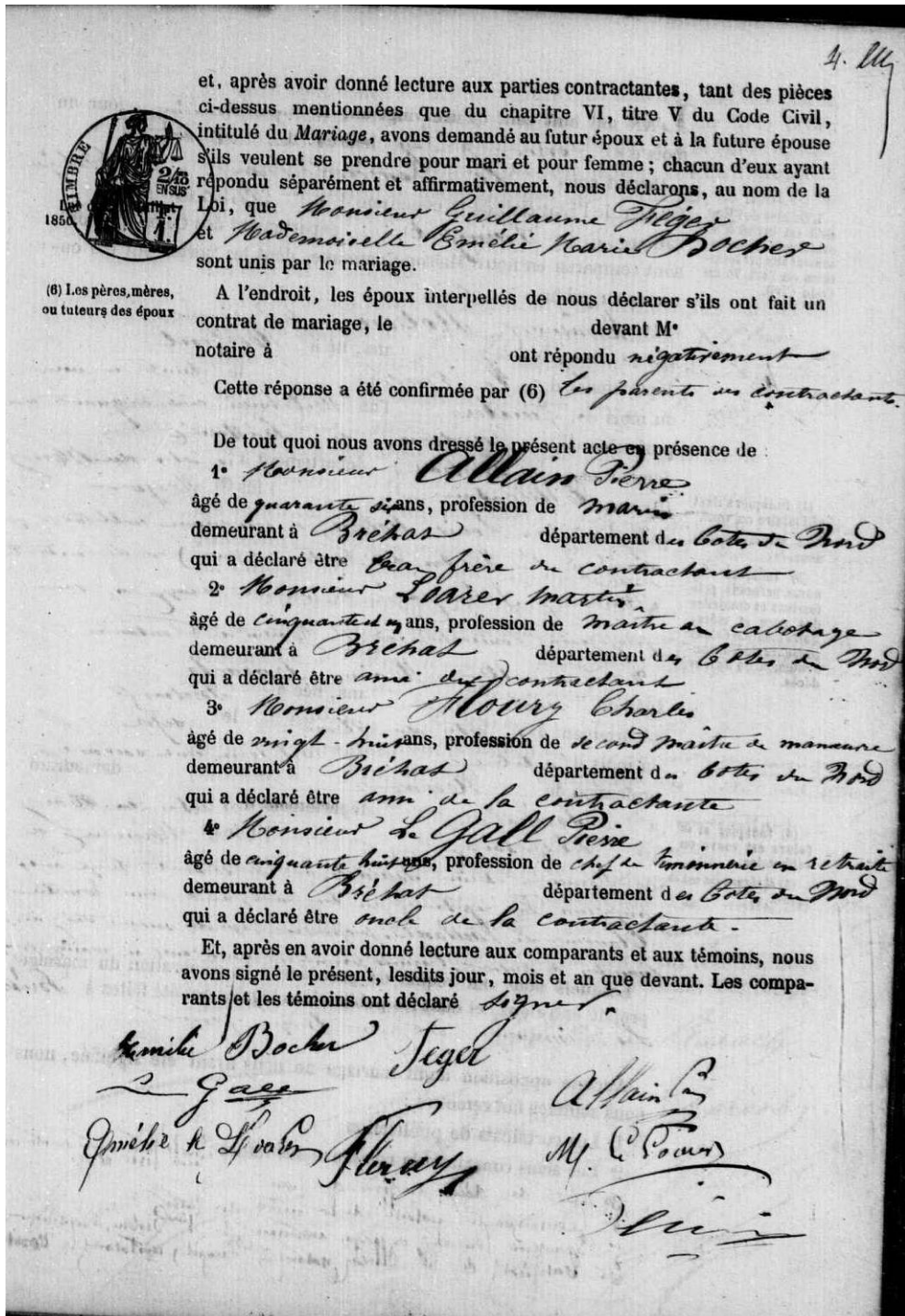
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications légales ont été faites à *Bréhat* les *Dimanches six et treize Février*,

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous nous sommes fait remettre :

- 1° Les certificats de publication ;
- 2° Les actes constatant la naissance des futurs ;
- 3° L'acte de *Décès* du père de la future *(voir à l'origine de cette commune année 1869. Doc 2.)*

Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
 Période : 1870 - 1890



Informations liées à l'image.

Lieu : Bréhat
Période : 1870 - 1890